

#### FINLANDE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «kandidaapti» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

*Bourses de travail libre*: les titulaires d'une «lisensiaatti» ou d'un «tohtori», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

#### S'adresser à:

Opetusministeriö,  
Kansainvalisten Asiain Osasto,  
Rauhankatu 4, 00170  
HELSINKI 17.

#### FRANCE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une licence d'une université française ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

*Bourses de travail libre*: ne sont pas accordées aux ressortissants français.

#### S'adresser à:

Office national des Universités et  
Écoles françaises,  
96, boulevard Raspail  
75272 PARIS Cédex 06.

#### HONGRIE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Oklevel» ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

*Bourses de travail libre*: les titulaires d'un «Doktoratus» désireux de venir au Canada y effectuer des recherches. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

#### S'adresser à:

Institut hongrois des relations  
culturelles,  
Dorottya utca 8,  
Budapest V.